Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20251015-CM2025-10-15-38-DE Date de télétransmission : 28/10/2025 Date de réception préfecture : 28/10/2025



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

CM2025/10/15/38 : VŒU POUR LE MAINTIEN D'UNE ZFE SOCIALEMENT JUSTE ET ÉCOLOGIQUEMENT EFFICACE

DATE DE LA CONVOCATION : 9 octobre 2025 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208 PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

#### LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**Attendu** que depuis le vote de la suppression pure et simple de la ZFE par l'Assemblée nationale le 25 juin dernier, le Sénat, qui doit convoquer la commission mixte paritaire et les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas mis à l'agenda cette importante question,

**Attendu** que depuis 2020 les élus alertent, font voter des vœux pour renforcer l'action métropolitaine contre les pollutions,

**Attendu** que le Conseil métropolitain et son exécutif ont initié des politiques qui accompagnent les habitant.e.s de notre Métropole dans l'achat de véhicules propres,

**Attendu** que chaque jour d'inaction entraîne des conséquences néfastes sur la santé des habitant.e.s de la Métropole : des décès « invisibles » qui touchent cependant des milliers des habitant.e.s de nos quartiers populaires, plus exposé.e.s que d'autres à la pollution liée aux grands axes routiers et au périphérique,

**Attendu** que sont victimes de cette « double peine » les familles modestes, souvent propriétaires de véhicules anciens et polluants,

**Attendu** que, compte-tenu de l'importance du reste à charge après perception des aides, le prix des véhicules hybrides et électriques reste inaccessible pour bon nombre de familles,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Sur proposition du groupe Front de Gauche et du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, le Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris, émet le vœu suivant :

### **PROPOSE** que la Métropole demande :

- L'établissement d'une ZFE sans verbalisation à visée pédagogique et accompagnée des nécessaires aides financières,
- Le rétablissement par l'État de la prime à la conversion et des bonus écologiques afin de renforcer les dispositifs d'accompagnement des ménages modestes en utilisant l'argent que nous perdrons en cas d'abandon de la ZFE,
- La mise en place, demandée par les élus depuis 2018, du prêt national à taux zéro avec garantie d'emprunt par l'État à 100% pour l'achat de véhicules propres,
- La mise en place d'un leasing social pour un nombre significatif de véhicules en 2025 financé par l'État,
- La ZFE n'est qu'un des outils de la boîte à outils de la lutte contre la pollution. Il faut continuer à promouvoir le co-voiturage, l'autopartage, les circulations douces, le développement des transports en commun, la limitation de la vitesse en zone dense et la transformation des autoroutes urbaines en voies de circulation apaisée.

# ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS ABSTENTIONS : 15

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.